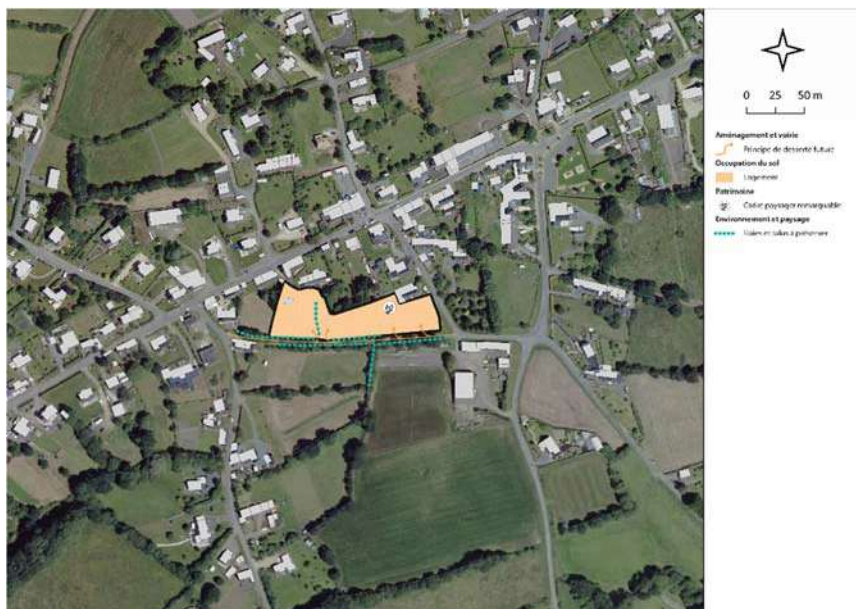


SECTEUR 6. ROUTE DE KERNEVEZ



À l’arrière de la route de Frynaudour, le site est destiné à accueillir cinq nouveaux logements.

La qualité paysagère marquée du site nécessite une recherche d’intégration maximale des futures constructions dans l’environnement proche et lointain. À ce titre, les haies et talus doivent être maintenus et un traitement végétalisé des limites séparatives doit être opéré.

Les accès au site, par la route de Kermainguy à l’ouest, et la route de Kernévez à l’est, doivent tenir compte du caractère naturel du chemin longeant le site au sud.

L’urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d’une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

<b>Superficie :</b>	0,47 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	11 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	5		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	0		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		